



DGA de la Solidarité
Direction Enfance-Famille
04 13 31 29 81

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 14 AVRIL 2026
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : Mme Agnès AMIEL**

OBJET : BP 2026 - Présentation de la politique départementale de protection maternelle et infantile, de la famille et de l'enfance.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la délégation Protection maternelle et infantile et enfance - famille, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

La direction de la protection maternelle et infantile et de la santé publique (DPMISP) et la direction enfance famille (DEF) portent la politique de la PMI, de la famille et de l'enfance.

1. Les missions mises en œuvre par la direction de la PMI et de la santé publique.

La PMI est un domaine de santé publique de la compétence du Département. Elle intervient pour la santé des femmes et des enfants de moins de 6 ans, le soutien à la parentalité, l'agrément, le suivi et le contrôle de l'accueil de la petite enfance. La PMI est organisée en 10 pôles de santé et exerce ses missions au sein des maisons départementales de la solidarité ou en site propre. Les équipes de professionnels sont au service de toute la population des Bouches-du-Rhône.

L'État a délégué au Département des missions de santé publique par convention : la vaccination au-delà de 6 ans ainsi que la prévention et le dépistage des cancers. De plus, le Département est agréé pour gérer les centres de dépistage du virus d'immunodéficience humaine et des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD) ainsi que pour les centres de lutte antituberculeuse (CLAT). Enfin, la politique volontaire de santé conjugue ambition et proximité. Elle s'incarne aussi dans le soutien financier du Département en faveur des établissements de santé et des associations œuvrant dans le domaine sanitaire et promouvant l'accès au soin.

L'action des centres de PMI est majeure au sein du Département et essentielle auprès des publics les plus précaires. La PMI est l'outil de choix pour la mise en œuvre de la politique des 1000 premiers jours. Cela représente plus de 135 189 consultations médicales ou de puéricultures et de visites à domicile en 2024. Le bilan de santé systématique (couverture vaccinale, repérage du surpoids, bilan sensoriel, développement psychomoteur, troubles du langage) concerne plus de 24 410 enfants

autour de 4 ans en maternelle.

La direction s'assure d'un accueil professionnel, sécurisé et de qualité des jeunes enfants par l'agrément des assistantes maternelles, familiales et des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). A fin 2025, 5 013 assistants maternels offraient 16 895 places et 729 établissements représentaient 21 075 places en accueil collectif.

Ces établissements implantés au sein du territoire sont agréés, contrôlés et accompagnés par les équipes PMI dédiées, dans un souci de promotion de la qualité de l'accueil des tout-petits.

Depuis décembre 2025, la direction continue de s'inscrire dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2025-2027, lancée en 2022 par Adrien Taquet, ancien secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance.

En matière de protection maternelle et infantile, il s'agit d'agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles en renforçant l'impact de nos missions autour de certaines actions comme l'entretien prénatal précoce, les bilans de santé en moyenne section de maternelle, les visites à domicile en pré et post-natal et les consultations médicales de 0 à 6 ans et plus généralement les démarches d'aller-vers.

S'y ajoutent notamment des actions en faveur de la parentalité et de prévention précoce (ateliers langage, prévention bucco-dentaire, prévention des problématiques de surpoids et d'obésité) et surtout une nouvelle organisation du suivi de santé des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance de 0 à 18 ans.

Les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) confortent leur partenariat avec les équipes hospitalières pour une prise en charge coordonnée médico-sociale des patientes et pour garantir un accès inconditionnel.

La technicité des prises en charge en CPEF s'est renforcée par un programme de mise en place d'appareils d'échographie et de colposcopie sur certains sites.

La prévention des cancers féminins, notamment du col de l'utérus, fait partie intégrante des missions des CPEF qui, outre le dépistage au quotidien, organisent des journées portes ouvertes de dépistage en lien avec la caisse primaire d'assurance maladie.

Les CeGIDD développent un maillage territorial efficace permettant d'améliorer la prévention, le dépistage et la prise en charge des maladies sexuellement transmissibles y compris là où la désertification médicale est la plus forte. Ils portent aussi des actions d'aller-vers les publics les plus à risque ou les plus éloignés de la prévention (foyers, établissements scolaires, festivals...).

Le centre de lutte contre la tuberculose et ses antennes de consultation représentent la référence sur le territoire avec une prise en charge universelle des patients et des objectifs de prévention vaccinale. Il forme aussi les équipes vaccinales du territoire en matière de BCG.

L'équipe de vaccination des plus de 6 ans permet le rattrapage vaccinal des populations éloignées de la prévention mais porte aussi la nouvelle campagne de vaccination contre le papillomavirus et la méningite ACWY auprès des élèves de 5^{ème} des collèges.

En 2026, la Direction souhaite en priorité :

- Renforcer la prévention par la poursuite de la mise en œuvre de l'ensemble des schémas auxquels elle contribue (schéma départemental de l'enfance-famille, schéma départemental des services aux familles) ;
- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2025-2027 ;
- Continuer de mettre en œuvre le pacte des solidarités 2024-2027 ;
- Poursuivre la campagne de vaccination contre le papillomavirus humain (HPV) et la méningite ACWY à destination des collégiens de 5^e ;
- Déployer la technicité des équipes suite à sa formation suite aux acquisitions d'appareils d'imagerie et d'exploration performants pour le suivi de ses patientes ;
- Consolider ses interventions et son implication en matière de périnatalité ;
- Poursuivre de renforcer les modalités de contrôle et d'accompagnement à la qualité des établissements d'accueil du jeune enfant, suite aux nouvelles instructions réglementaires ;
- Poursuivre l'intensification du suivi sanitaire des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, en lien avec la direction enfance-famille.
- Maintenir le comité d'expertise départemental de santé publique.
- Valoriser les actions et projets de prévention et de santé publique de la direction.
- Expérimenter le déploiement du dépistage visuel ultraprécoce (autour de 12 mois) pour les enfants vus en PMI en lien avec le service d'ophtalmologie pédiatrique de l'hôpital Nord.

2. Les missions mises en œuvre par la direction enfance famille.

Le territoire des Bouches-du-Rhône s'étend sur 119 communes, cumule de multiples difficultés sociales et est caractérisé par une très forte densité de la population. Plus de 2 millions habitants résident sur notre territoire : c'est 406,8 habitants au km², soit un chiffre 4 fois supérieur à la moyenne nationale.

A cela s'ajoutent les caractéristiques suivantes :

- Une population en croissance avec un taux de natalité élevé (plus de 12‰ contre 9‰ au niveau national),
- Une part plus importante de familles monoparentales que la moyenne nationale,
- Un fort taux de pauvreté et de chômage,
- Une problématique forte liée aux logements insalubres, à l'accès au logement, aux trafics de stupéfiants, à la prostitution des mineurs.

Dans ce contexte, et depuis 2007, le Département - en tant que chef de file - met en œuvre dans le cadre de ses **missions obligatoires** des actions de prévention et des mesures de protection en faveur des enfants et de leurs familles. Ce rôle a été renforcé par la loi du 7 février 2022.

- **Dans le cadre de ses missions obligatoires, le Département déploie des actions de prévention.** En effet, la direction enfance-famille soutient financièrement des familles en leur délivrant des aides financières. Le Département développe également des actions de prévention individuelles, à travers la présence de techniciens de l'intervention sociale et familiale au domicile des parents, des mesures d'accompagnement au domicile et, des mesures d'aide éducative de prévention ou de protection de l'enfant vivant dans son milieu

familial (AEMO, AED, AEMOr, AEDr et SAJE).

Parallèlement, le Département poursuit sa collaboration avec des associations et fondations pour développer l'aide aux jeunes en difficulté via la prévention spécialisée et l'internat éducatif comme solution alternative au placement. La Collectivité œuvre également en matière de prévention en soutenant plusieurs associations, en leur allouant des subventions. Elle poursuit en outre son volontarisme en la matière en s'engageant à travers le « Pacte des Solidarités » au financement des maraudes mixtes, au renforcement de la prévention spécialisée sur les quartiers nord de Marseille et sur la prévention des ruptures des liens familiaux au moment de l'adolescence.

Par ailleurs, à travers le Contrat Enfance, le Département des Bouches-du-Rhône continue de s'inscrire dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Aujourd'hui, la Collectivité réitère à travers la signature d'un nouveau cycle de contractualisation ses engagements en matière de sécurisation des parcours et de déploiement des mesures de prévention. Pour l'année 2025, ce sont près de 5,5 M€ annuel de crédits Etat qui ont été mandatés dans le cadre du déploiement de la politique publique de l'aide sociale à l'enfance.

- **Le Département a par ailleurs un rôle majeur et central en matière de protection** en assurant l'accueil et l'hébergement des mineurs qui lui sont confiés par décisions administratives et judiciaires. Il soutient également les jeunes au travers des contrats jeunes majeurs. La prise en charge de ces mineurs et de ces jeunes majeurs est assurée par des établissements et des assistants familiaux. Pour la très grande majorité des jeunes, l'accueil s'effectue en établissement : direction des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF), maisons d'enfants à caractère social (MECS) et lieux de vie et d'accueil (LVA).

Les modalités d'offre d'accueil et d'hébergement continuent de se diversifier : au-delà de la prise en charge en structure d'accueil, les modalités de prises en charge en accueil familial (avec recrutement et suivi de carrière) ou encore l'accompagnement mis en œuvre par le Département en soutien des TDC, apportent une solution de prise en charge aux enfants et jeunes confiés au Département.

Ainsi, dans le cadre de ses missions obligatoires, la direction « enfance-famille » coordonne et anime les partenariats avec les institutions (parquets des mineurs, tribunaux pour enfants, services de police et gendarmerie, éducation nationale, hôpitaux, direction territoriale de la prévention judiciaire de la jeunesse, préfecture, agence régionale de la santé), avec les associations gestionnaires des maisons d'enfants à caractère sociale (MECS), avec les associations assurant le déploiement d'actions éducatives de type AEMO et les visites en présence d'un tiers organisées dans le cadre des mesures de placement judiciaire, ou encore avec d'autres associations intervenant au titre de la prévention spécialisée et de soutien à la parentalité, à la santé des jeunes, ou de lutte contre la prostitution des mineurs.

Le Schéma d'organisation sociale et médico-sociale en faveur de l'enfance et de la famille 2023-2027 définit clairement, à partir d'un état des lieux précis des actions de prévention et de protection de l'enfance, les axes stratégiques et opérationnels en faveur de l'enfance.

Aussi, dans le sillage de l'évolution législative de 2022, du déploiement des actions du schéma

2023-2027, et dans le cadre d'une réorganisation de la direction enfance famille actée en mars 2024, une profonde conduite du changement a été opérée en 2025 se traduisant par :

- **Une adaptation du système d'accueil départemental couplée à une maîtrise budgétaire et à une dynamique de déjudiciarisation de la politique publique** : la scission des prix de journée par type de dispositif ainsi que la transformation des mesures de placements à domicile rendue indispensable par l'évolution juridique (arrêt de la Cour de Cassation d'octobre 2024) illustrent notamment cette adaptation ;
- **Une meilleure coordination des interlocuteurs et de la réponse apportée par l'accueil d'urgence** : elles ont permis de répondre à la saturation des dispositifs d'accueil ;
- **Une mise en œuvre d'un pilotage par la donnée** : la création d'un outil de gestion des places disponibles, et d'outils dédiés de pilotage, a permis de répondre aux attentes des équipes et au bon déploiement de la politique publique ;
- **Un déploiement des actions de contrôle des ESSMS** : cette action a été rendue possible par la création d'un service dédié aux contrôles des ESSMS ;
- **Une participation effective des usagers** : le Conseil des jeunes de la protection de l'enfance permet en ce sens de recueillir la parole des usagers et d'ainsi d'adapter la politique publique à leurs besoins.

Pour l'année 2026, cette conduite du changement sera poursuivie par la direction enfance-famille afin de répondre aux enjeux de la politique publique et aux attentes des enfants et jeunes majeurs, à savoir :

- **La poursuite de la déjudiciarisation** pour répondre aux orientations du législateur et travailler avec les familles sur leur pouvoir d'agir
- **Une politique volontariste en faveur des recrutements des assistants familiaux**
- **Une meilleure coordination du parcours usager** de l'entrée à la sortie du dispositif, avec un accent fort qui sera mis cette année sur le projet pour l'enfant ;
- **Une poursuite d'un pilotage par la donnée fin** permettant une meilleure appréhension des besoins tant humains que financiers ;
- **Une mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire sur l'enjeu des « cas complexes »** : à ce titre, une connaissance plus fine de ce public sera réalisée à travers la production d'une étude *ad-hoc*, tandis que la commission « cas complexe » portée dans le cadre du Comité départemental de protection de l'enfance devra permettre de réfléchir à trouver des solutions opérationnelles appropriées aux enfants les plus fragiles
- **La mobilisation de crédits extérieurs** sera également recherchée afin de répondre aux enjeux de transformation et de rénovation bâtiminaire des ESSMS.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 14 AVRIL 2026****RAPPORTEUR(S) : Mme Agnès AMIEL****OBJET : BP 2026 - Présentation de la politique départementale de protection maternelle et infantile, de la famille et de l'enfance.**

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Donne(nt) pouvoir :

Mme Sabine BERNASCONI à M. Yves MORAINÉ, Mme Laure-Agnès CARADEC à M. Didier REAULT, M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, M. Sylvain DI GIOVANNI à Mme Agnès AMIEL, M. Gérard FRAU à Mme Audrey GARINO, Mme Magali GIORGETTI à M. Azad KAZANDJIAN, Mme Mandy GRAILLON à M. Martial ALVAREZ, M. Thierry SANTELLI à Mme Alison DEVAUX.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 14 AVRIL 2026****RAPPORTEUR(S) : Mme Agnès AMIEL**

OBJET : BP 2026 - Présentation de la politique départementale de protection maternelle et infantile, de la famille et de l'enfance.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 14 avril 2026,
le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

d'approuver la mise en œuvre des actions du Département dans le cadre de la délégation à la protection maternelle et infantile, à la famille et à l'enfance, conformément aux propositions détaillées dans le rapport.

Adopte à l'unanimité

Pour : 44

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 14

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, Mme Josette SPORTIELLO, M. Ahmed HEDDADI.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO